

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 21 JUIN 2022

Délibération n° 023 -2022

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT -

Membres excusés ayant donné pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Jean-Yves BREVET) – Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET)

Membres présents à la séance : 17

Membres excusés ayant donné pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Françoise ROUX

OBJET : **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Jean-Yves BREVET :

L'Etat, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local, rend nécessaire la validation des projets en Conseil municipal pour toute demande de subvention.

Dans ce cadre, la commune a déposé deux demandes de subventions.

- Une demande de subvention de 800 000€ dans le cadre de la DSIL pour la requalification du centre-bourg, tranche ouest, en cohérence avec le projet tel que présenté lors des précédents Conseils municipaux (voir notamment la délibération n°105-2021 validant l'AVP relatif à cette opération et la délibération n°015-2022 validant le budget)
- Une demande de subvention de 20 956€ dans le cadre de la DETR pour la création d'une halle associative au niveau de la place De Gaulle, projet dont le montant est estimé à 41 911€.

Concernant ce dernier projet, la Mairie de Montrevel-en-Bresse, Petite Ville de Demain, s'engage pour soutenir le tissu associatif local et lui donner l'opportunité de développer de nouvelles actions, en de nouveaux lieux.

La Maison des solidarités, disposant de salles mutualisées pour les associations, ouvrira cet été. En parallèle la création d'une halle extérieure, sur la place De Gaulle entièrement reconfigurée dans le cadre de la requalification du centre-bourg, sera réalisée.

Cet espace couvert et ouvert de 75m² sera dans la continuité du local boulistes et de son espace de convivialité (buvette) dont la couverture et l'esthétique extérieure sera refaite, avec un projet d'esthétique de type bressan.

Il s'ouvrira sur la Place de Gaulle et sur la Voie Verte, dont le passage sera réalisé en 2022-2023, et sera donc pleinement accessible aux modes doux et en proximité directe des arrêts de bus et des espaces covoiturage.

Cet espace pourra aussi servir à accueillir quelques stands des marchés hebdomadaires se déroulant sur cette place.

Les travaux seront réalisés avec des entreprises locales en deux temps : réfections de la toiture et création de la halle ; esthétique extérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé,

A l'unanimité,

VALIDE les deux demandes de subvention présentées ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.



Jean-Yves BREVET